



# SITUATION DE L'OCCITAN DANS LE SECOND DEGRÉ :

## Conseil Académique des Langues Régionales du 1<sup>er</sup> Juillet 2020

Tout d'abord, Madame la Rectrice, nous tenons à vous faire part de notre grande satisfaction de la tenue de ce CALR car le dernier datait du 17/04/2019.

Mais nous regrettons fortement que les documents de travail, annoncés par M. Vasseur le 23 juin « *dans les prochains jours* », nous aient été envoyés le 29 Juin, soit 48h avant ce jour. Il impossible de se concerter et de préparer consciencieusement cette réunion avec un délai aussi court.

Comme écrit ci-dessus, le dernier CALR s'est tenu le 17 avril 2009. Les documents envoyés avant et repris le jour-même faisant état des effectifs à la Rentrée 2018 étaient totalement erronés. A l'issue de la réunion, il nous avait été demandé de fournir les données correctes et qu'il y aurait un groupe de travail qui serait réuni très rapidement.

Le SE-UNSA a pointé toutes les données erronées et a renvoyé les effectifs corrects pour le Gard, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 48h après le Conseil.

Mais nous déplorons l'inertie qui en a suivi : aucun document corrigé, aucun groupe de travail convié ni aucun CALR convoqué.

Etant votre premier CALR dans notre Académie, Madame la Rectrice, nous nous permettons d'attirer votre attention sur certaines situations précises :

- **Collège « Théodore Monot » de Clarensac (Gard)** : refus de la continuité de l'enseignement de l'Occitan sur le cycle 4 par la Direction. Celle-ci invoque des effectifs trop faibles ; mais comment voulez-vous attirer des élèves quand les familles savent que ce ne sera que pour un an, que cela ne comptera pas pour le Brevet, qu'ils ne pourront pas avoir la mention « Langue Régionale » apposée sur leur diplôme, etc. ?

- **Collège « Clémenceau » de Montpellier (Hérault)** : regroupement imposé par la Direction 6<sup>e</sup>+5<sup>e</sup> (1h) / 4<sup>e</sup>+3<sup>e</sup> (1h). Le professeur comprend ce regroupement au vu des effectifs ; mais demande une cohérence de cycle : 1h pour les 6<sup>e</sup> (cycle 3) et 1h pour le cycle 4. Cette proposition est refusée.

- **Collège « Henri IV » de Béziers (Hérault)** : création à la rentrée 2020 d'une Bi-langue de continuité, en 6<sup>e</sup>. Malgré ses multiples demandes au Rectorat, la Direction n'a pas obtenu la dotation de 2h alors que cette création correspond totalement aux critères (écoles du secteur qui proposent l'enseignement de l'Occitan).

- **Collège « Marcel Pierrel » de Marvejols (Lozère)** : la Direction a pris la décision de supprimer 1h sur le cycle 4. La première raison invoquée fut la diminution des heures dans la DGH. La deuxième raison fut la montée des effectifs en latin, mais les effectifs en latin n'ont rien à voir avec ceux d'occitan, qui -eux- restent importants. (N.B : En latin, 3 élèves en 3eme, 5 en 4<sup>ème</sup> et 10 en 5ème ; alors qu'en occitan, il y a 22 élèves en 3eme sur 49 élèves, 22 en 4 eme sur 44 élèves, 16 en 5eme sur 47 et 16 en 6eme sur 56 élèves).

- **Lycée « Geneviève Anthonioz De Gaulle » de Milhaud (Gard)** : depuis son ouverture en 2005, les différents proviseurs ont demandé des moyens spécifiques pour la création de l'option dans la cohérence de bassin. En effet cet établissement est le lycée de secteur de 4 collèges, dont 3 proposent l'enseignement de l'occitan en « Initiation » et en « bi-langue », soit 330 élèves.

Malgré une annonce de Madame la Rectrice en avril 2019, aucun moyen n'a été donné à cet établissement pour l'aider à la Rentrée 2019.

Nous souhaitons également, Madame la Rectrice, qu'un contrôle soit fait par les services du Rectorat pour les heures fléchées données en 6<sup>e</sup>. En effet, certains établissements ne les utilisent pas pour l'Occitan, mais pour d'autres disciplines ; ou mettent 1h pour l'Occitan et attribuent la 2<sup>ème</sup> heure à d'autres fins.

## **Demandes pour la rentrée 2020 :**

**1 : qu'une réponse soit apportée aux situations évoquées en page 1**

**2 : que des moyens soient enfin donnés au Lycée de Milhaud (Gard)**

Nous nous permettons de vous rappeler que le Chef d'Établissement, Monsieur Lorblanchet, est très favorable à la mise en place de l'Occitan dans son établissement. Les quatre Principaux de collège le rejoignent totalement dans cette démarche de « **cohésion des langues sur le bassin** ».

**3 : que la demande pour le lycée « Daudet » à Nîmes (Gard) redevienne dérogatoire**

Par rapport à la situation du lycée de Milhaud, les élèves de ce secteur souhaitant continuer l'occitan n'ont plus qu'une solution : demander le lycée Daudet à Nîmes qui est le seul à le proposer en Enseignement de Spécialité, en LVB et en Option.

Or l'Occitan, depuis 5 ans, n'est plus motif dérogatoire sur cet établissement ; contrairement au Russe et au Portugais qui –eux- le sont toujours sur ce lycée. Concrètement, un collégien gardois qui veut poursuivre l'étude de l'Occitan n'a qu'une seule solution : demander le lycée Daudet ... mais, de nos jours, cela relève de la mission impossible (très peu de dérogations sont accordées).

Cette situation a des répercussions sur le recrutement en collège : les familles se demandent l'utilité d'inscrire leur enfant puisqu'il ne pourra pas le continuer au lycée.

**4 : que la demande d'une Seconde LCR avec DNL en SES, au lycée « Clémenceau » de Montpellier soit acceptée**

Le professeur, M. Labedan, a la certification.

**5 : que la 6<sup>e</sup> bi-langue créée à la Rentrée 2020, au collège « Clémenceau » de Montpellier, soit ouverte par dérogation**

La Cité scolaire Clémenceau deviendrait ainsi un pôle fort dans l'Académie pour accueillir les nombreux élèves suivant cet enseignement ; qu'ils soient issus du public (comme par exemple l'école « Olympe de Gouges »), mais également du privé associatif (écoles « Calandretas »).

**6 : que cette création de 6<sup>e</sup> bi-langue ne serve pas de prétexte à la Direction pour fermer le cursus « Initiation »**

Ce cursus, à 1h par semaine, a des effectifs conséquents et ne fait absolument pas concurrence au cursus « Bi-langue », bien au contraire. Les deux se complètent et permettent d'enrichir l'offre de l'établissement.

**7 : que la Rentrée 2020 soit considérée comme « exceptionnelle » en ce qui concerne la baisse des effectifs et ne serve pas de prétexte à d'éventuelles fermetures de cursus**

En raison de la crise sanitaire, les Enseignants n'ont pas pu passer dans les écoles de leur secteur et/ou dans les classes de leurs établissements pour présenter l'option « Occitan ».

Nous vous remercions, Madame la Rectrice, de l'attention que vous porterez à ces demandes et des réponses qui seront apportées.